



Création
de la fenêtre Takaful
« **ALLIANCE-Takaful** »

20
26

1. Exposé des motifs

Depuis l'entrée en vigueur du décret exécutif n°21-81 en 2021, le marché algérien de l'assurance Takaful connaît une croissance exceptionnelle. Selon les données publiées par le Conseil National des Assurances (CNA), la production totale Takaful est passée de **48 millions DA** en 2022 à **1 447 millions DA** en 2025. À elle seule, la branche « Dommages » a bondi de **400 millions DA** en 2024 à **852 millions DA** en 2025, avec des taux de croissance annuels atteignant respectivement **210 %** et **113 %**.

Ce dynamisme s'explique par trois facteurs clés : une demande croissante pour des produits financiers conformes à la charia, une population jeune et majoritairement musulmane, ainsi qu'un cadre réglementaire désormais stabilisé. Pourtant, malgré cet essor, le **Takaful** ne représente encore que **0,62 %** du marché global de l'assurance en Algérie, ce qui laisse entrevoir un potentiel de développement considérable encore largement inexploité.

Exposé des motifs

Alliance Assurances dispose d'atouts uniques pour réussir sur le segment du Takaful. Sa marque bénéficie en effet d'une reconnaissance et d'une solidité financière éprouvée sur le marché conventionnel, auxquelles s'ajoutent un vaste réseau de distribution existant (agents agréé, courtiers ...), une expertise technique confirmée dans le secteur de l'assurance dommages ainsi que d'un écosystème ERP en technologie Fullweb, infrastructure agile et parfaitement dimensionnée pour intégrer et administrer ce nouveau segment d'assurance **Takaful** avec une efficacité optimale.

Compte tenu de ces atouts, la création d'une fenêtre **Takaful** pourra être déployée et opérationnelle, d'ici six à douze mois.

Une stricte séparation des fonds entre participants et actionnaires, sera nécessaire pour être pleinement conforme à la Charia. En mutualisant les fonctions support (Systèmes d'Information, Ressources Humaines, Finance et Comptabilité), **Alliance Assurances** générerait des synergies internes tout en capitalisant sur l'image éthique et solidaire du **Takaful** pour se différencier durablement de ses concurrents directs sur le marché algérien.

2. Chiffres

Données historiques des concurrents sur le marché algérien.

Année	Domage (M DA)	Croissance	Total Takaful (M DA)	S/P dommage
2022	48	–	48	–
2023	129	+169 %	214	23 %
2024	400	+210 %	786	18 %
2025	852	+113 %	1 447	24 %

Source : CNA, Ces taux de croissance justifient nos prévisions de progression.

La création d'une fenêtre Takaful permet de :

- Maîtriser les coûts
- Mutualiser les fonctions support
- Capitaliser sur l'image éthique et solidaire du Takaful

Stratégie commerciale et positionnement

Cibles : particuliers (Auto, Habitation), professionnels (artisans, commerçants), entreprises (flottes, RC, incendie).

Phase	Produits	Canaux de distribution
Lancement (années 1-2)	Takaful Auto, Multirisque Habitation	Agents dédiés, bancassurance islamique
Développement (années 2-5)	Takaful Entreprise (incendie, risques techniques ...)	AGA, Courtiers, partenariats avec la fenêtre islamique des banques
Maturité (années 5-10)	Tous les produits Takaful, Retakaful	Digitalisation, réseau étendu

Takaful :



Résolution 1 : Approbation du lancement de la fenêtre Takaful

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 04 Juin 2026, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration approuve le lancement de la fenêtre Takaful, en s'appuyant sur les atouts et capacités existantes.

Résolution 2 : Mandat au Président Directeur Général

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 04 Juin 2026, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires mandate le Président Directeur Général à l'effet de finaliser le dossier réglementaire auprès des autorités de contrôle et superviser le lancement opérationnel de la fenêtre Takaful.

Résolution 3 : Pouvoirs à conférer

L'Assemblée Générale réunie le 04 Juin 2026, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales de publication prescrites par la loi.